MAUGES COMMUNAUTE

APPEL À PROJETS

CLS – Prévention Santé 2026-2027

Pour soutenir les initiatives locales en faveur de :
>> la **promotion d'une alimentation saine pour tous**,
>> la **promotion de l'activité physique** et la **lutte contre la sédentarité.**



CAHIER DES CHARGES

Approuvé par délibération du 18 novembre 2026
> jusqu'au 15 janvier 2027

Article 1 – Contexte

Mauges Communauté est engagée depuis sa création, en janvier 2016, dans une politique locale de santé publique. Cet engagement s'est traduit par la signature du premier Contrat Local de Santé le 4 novembre 2016 en vue d'agir pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Mauges Communauté réaffirme son engagement à promouvoir la santé et des modes de vie sains sur son territoire en s'engageant dans la mise en œuvre du Contrat Local de Santé 2.0 (CLS 2.0), signé le 27 octobre 2023 pour une durée de 5 ans, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole. L'objectif est triple :

- Développer et renforcer le système de santé, de prévention et de promotion de la santé, et répondre aux besoins non couverts en termes de santé, accès aux soins, prévention ;
- Favoriser la complémentarité entre les acteurs et l'articulation entre les dispositifs ;
- Décloisonner les secteurs et les politiques publiques.

De plus, le déploiement du CLS repose sur un double enjeu :

- Garantir la cohérence territoriale et l'articulation du CLS avec les politiques locales des six communes et les projets des acteurs du territoire de Mauges Communauté ;
- Donner de la visibilité à la dynamique santé (projets, initiatives, …) sur le territoire de Mauges Communauté.

Ce deuxième CLS investit de **nouveaux enjeux thématiques** :

- La mise en œuvre de projets impactant pour le territoire en matière de prévention et promotion de la santé ;
- Des actions en faveur de l'attractivité et l'accueil des professionnels de santé ;
- Le déploiement d'une politique territoriale en faveur de la santé mentale des habitants.

Il s'inscrit également dans **la continuité du CLS 1**, en approfondissant et confortant les projets visant l'innovation dans les parcours des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et la santé environnement.

2023-2028 >> 5 ans pour agir

La mise en œuvre de projets impactant pour le territoire en matière de prévention et promotion de la santé est un des nouveaux enjeux thématiques investit dans ce deuxième CLS.

Mauges Communauté souhaite renforcer le maillage du territoire en actions prévention santé et soutenir la capacité d'initiative des acteurs du territoire pour :

- Soutenir l'expérimentation en santé ;
- Encourager les comportements favorables à la santé et accompagner le changement ;
- Conduire des actions d'éducation à la santé impactantes ;
- Impliquer les habitants – de la définition du projet à sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, Mauges Communauté a lancé 2 appels à projets CLS-PREVENTION SANTE en 2024 et 2025. 28 projets ont été soutenus pour une enveloppe de 53 066 € attribuée Lauréats Appel à projets Santé 2025 - Mauges Communauté.

Mauges Communauté renouvelle l'appel à projets **CLS – PRÉVENTION SANTÉ 2026/2027** portant sur 2 thématiques.

Documents à consulter :

- Intégralité du Contrat Local de Santé 2.0 et les fiches actions ici
- Vidéo de présentation du CLS 2.0 ici

Article 2 – Constats

Profil de la population

Données issues du diagnostic local de santé préalable au Contrat Local de santé 2.0

Le territoire de Mauges Communauté se caractérise par :

- Une structure de la population plutôt jeune – Mauges Communauté est composée d'environ 21,4 % d'enfants de moins de 15 ans et 20 % d'adultes (30 - 44 ans). La population des communes de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre s'avère être plus vieillissante, celle d'Orée d'Anjou et de Sèvremoine rassemble une population plus jeune ;
- Une part plus élevée de familles composées de 2 à 3 enfants : les fratries demeurent la norme contrairement à la tendance à l'échelle nationale de resserrement de la cellule familiale autour d'un enfant ;
- Le développement du nombre de familles monoparentales entre 2008 et 2019, suivant les tendances observées aux échelles en comparaison. La monoparentalité s'affirme davantage à Orée d'Anjou ;
- Une dynamique de vieillissement de la population moins marquée qu'à l'échelle départementale. La population des communes de Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre s'avère être plus vieillissante.

Malgré des disparités territoriales, l'état de santé de la population globale est comparativement bon, avec un taux de personnes bénéficiant du dispositif Affection Longue Durée inférieur aux territoires de comparaison. Les principales maladies chroniques sont les suivantes : Diabète de type 1 et de type 2, cancers, insuffisance cardiaque, Maladie coronaire, Affections psychiatriques de longue durée.

Le questionnaire soumis aux habitants en 2022 dans le cadre du diagnostic local de santé révèle que 90% des répondants estiment n'avoir jamais participé à une action de prévention. Près de 70% des répondants jugent ne pas être suffisamment informés des actions de prévention déployées sur le territoire des Mauges.

Données thématiques

L'alimentation et l'activité physique sont les principaux facteurs de risque des maladies chroniques avec le tabac et l'alcool.

Activité physique et sédentarité

Lignes directrices et recommandations de l'OMS en matière d'activité physique

Les adultes devraient :

- Consacrer au moins 150 à 300 minutes par semaine à une activité physique d'endurance d'intensité modérée, ou pratiquer au moins 75 à 150 minutes d'activité physique d'endurance d'intensité soutenue, ou une combinaison équivalente d'activités physique d'intensité modérée et soutenue tout au long de la semaine ;
- Pratiquer 2 fois par semaine ou davantage des activités de renforcement musculaire d'intensité modérée ou supérieure ;
- Limiter leur temps de sédentarité ;
- S'efforcer de dépasser les niveaux recommandés d'activité physique d'intensité modérée à soutenue afin d'amoindrir les effets néfastes d'un niveau de sédentarité élevé.

En 2021, 2 ligériens sur 3 de 18 à 85 ans déclarent un niveau d'activité physique atteignant les recommandations de l'OMS. 74 % des hommes atteignent ces recommandations contre 59% des femmes.

Les individus qui présentent une pathologie chronique vont être moins actives physiquement.

En France, environ 25% des enfants et des adolescents ne pratiquent pas d'activité physique régulière. 49 % des jeunes de 6 à 17 ans font face à un risque sanitaire très élevé, avec plus de 04 h30 d'écran

ou moins de 20 minutes d'activité physique par jour. Or, les études montrent que la pratique d'une activité physique régulière chez les jeunes est bénéfique pour leur santé physique et mentale, en contribuant à prévenir l'obésité, les maladies cardiovasculaires, le stress et l'anxiété.

Réduire sa sédentarité, c'est diminuer son temps passé en position assise ou allongée. En 2021, plus d'1 ligérien sur 5 déclare rester assis plus de 7h par jour en semaine :

- 36% chez les 18-34 ans ;
- 22% chez les 35-64 ans ;
- 6% chez les 65-85 ans.

1 ligérien sur 5 déclare passer plus de 4h par jour devant un écran hors activités professionnelles :

- 35% chez les 18-34 ans ;
- 13% chez les 35-64 ans ;
- 19% chez les 65-85 ans.

Alimentation

Le Programme National Nutrition Santé fixe des recommandations alimentaires :

- Au moins 5 portions de fruits et légumes par jour ;
- Au moins 1 féculent complet (pain complet, pâtes, semoule ou riz complets) par jour ;
- Des légumes secs (lentilles, haricots, pois chiches…) au moins 2 fois par semaine ;
- Limiter les boissons sucrées, pas plus d'1 verre par jour.

D'après le baromètre de Santé publique France 2021, les consommations alimentaires des ligériens de 18-85 ans sont les suivantes :

- 22 % déclarent manger 5 fruits et légumes par jour – un écart hommes/femmes s'observe : 19% des hommes contre 24% des femmes sauf chez les 18-34 ans ;
- 26% déclarent manger au moins 1 féculent complet par jour ;
- 23% déclarent manger des légumes secs au moins 2 fois par semaine ;
- 26% déclarent consommer des boissons sucrées tous les jours – un écart hommes / femmes s'observe : 30% des hommes contre 23% des femmes sauf chez les 65-85 ans.

Document à consulter :

- Intégralité du diagnostic local de santé ici
- Baromètre Nutrition en Pays de la Loire ORS ici

Article 3 – Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à **soutenir les initiatives des acteurs locaux en faveur de la prévention et promotion de la santé des habitants** de Mauges Communauté.

Il s'agit de :

- Soutenir l'expérimentation en santé ;
- Encourager les comportements favorables à la santé et accompagner le changement ;
- Conduire des actions d'éducation à la santé impactantes et de qualité ;
- Faire monter en compétences et appuyer les porteurs de projets en santé**.**

2 thématiques sont retenues pour cet appel à projets 2026 :

- ❖ Promotion d'une alimentation saine pour tous
- ❖ Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

Les projets s'adresseront à tous les âges de la vie. Une attention particulière sera portée aux publics fragilisés socialement et éloignés des propositions habituelles.

Thématique 1 : Promotion d'une alimentation saine pour tous

- Promotion d'une alimentation plus équilibrée en référence aux recommandations du Programme National Nutrition Santé ;
- Accompagnement des changements de comportement alimentaire vers une meilleure qualité nutritionnelle voire une responsabilité environnementale ;
- Développement d'occasions de découverte, d'expérimentation et d'adoption d'une alimentation saine, notamment dans les lieux de restauration.

Thématique 2 : Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

- Lutte contre la sédentarité, diminution du temps passé assis ;
- Intégration de l'activité physique dans le quotidien, pratique de la marche à pied, du vélo… ;
- Promotion de l'activité physique : découverte d'activités nouvelles, programmes d'activité physique incluant le sport santé ;
- Accès à l'activité physique et sportive à des fins de santé des personnes les plus éloignées de la pratique.

Pour la conduite des actions, l'appui sur l'expertise d'acteurs spécialisés sera recherché : Promotion Santé Pays de la Loire, professionnels de santé, enseignants en Activité Physique Adaptée, Du pain sur la planche…

Article 4 – Types d'actions éligibles

Le présent appel à projets vise à soutenir financièrement des actions collectives au bénéfice direct des habitants de Mauges Communauté quel que soit leur âge. Les actions impliquant les habitants dès leur élaboration sont encouragées.

Dans le respect du périmètre fixé à l'article 3, Mauges Communauté a décidé, en lien avec les objectifs énoncés précédemment, de soutenir les actions et projets dont la nature relève d'initiatives citées ci-après :

- Animations ;
- Actions de sensibilisation ;
- Expérimentation ;
- …

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets CLS - Prévention santé 2024 et 2025 ne seront pas éligibles.

Article 5 – Organismes éligibles

Les structures éligibles à l'appel à projets sont les suivantes :

- Associations de loi 1901 ;
- Établissements scolaires du territoire de Mauges Communauté pour des actions non déjà financées ;
- Les établissements et services médico-sociaux du territoire de Mauges Communauté hors actions de prévention interne à la structure.

Les organismes lauréats de l'appel à projets CLS - Prévention Santé 2024 et 2025 sont éligibles à l'appel à projets pour tout nouveau projet.

Ne sont pas éligibles :

- Associations dites « para-administratives », ainsi que les partis politiques ;
- Associations dont l'objet est cultuel ou les associations dont les projets participent directement à l'exercice d'un culte ;
- Les établissements scolaires bénéficiant d'autres ressources ;
- Les établissements de santé et organisation des professionnels de santé de type centre de santé, ESP, MSP et CPTS ;
- Les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, RA, SAAD, SSIAD, ESAT, FAM, MAS…) pour des actions internes à la structure ;
- Les établissements et services médico-sociaux relavant d'une gestion communale ou CCAS.

Article 6 – Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité à l'appel à projets sont énumérés ci-après ; les dossiers déposés ne satisfaisant pas à ces critères ne seront pas instruits et ne pourront pas faire l'objet d'un financement au titre du présent appel à projets. Ainsi, les projets devront :

- S'inscrire dans au moins un des objectifs exposés à l'article 3 ;
- Être achevés avant le 31/12/2027 ;
- Se dérouler sur le territoire de Mauges Communauté ;
- Être opérationnels, c'est-à-dire se manifester par des actions concrètes directement sur le terrain ;
- Faire apparaître l'ensemble des financements pour ce projet ;
- Prévoir les modalités d'évaluation du projet.

Le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives nouvelles et renforcer le maillage territorial en actions de prévention promotion de la santé vers la population. En ce sens, le soutien de Mauges Communauté interviendra pour la première année uniquement. La recherche d'autres sources de financements est donc encouragée.

Mauges Communauté s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers en application des critères ci-dessus.

Article 7 – Critères de sélection

La recevabilité des projets

Mauges Communauté s'assure de la recevabilité et de la conformité des dossiers en application des critères suivants :
- La conformité avec la réglementation
- Le projet s'inscrit dans le champ de l'appel à projets
- Le projet est porté sur une durée maximum de 1 an et doivent être finalisés au plus tard le 31 décembre 2027.

Seuls les dossiers recevables feront l'objet d'un examen au titre de la sélection.

La sélection des projets

Mauges Communauté sélectionnera les projets en application des critères suivants :

- Cohérence avec les objectifs de l'appel à projets ;
- Faisabilité du projet,
- Financement réaliste au vu des objectifs annoncés et moyens proposés,
- Rayonnement territorial du projet ;
- Dimension innovante sur le territoire de Mauges Communauté ;
- Mise en œuvre dans le cadre d'une démarche partenariale y compris avec les communes ;
- Niveau d'implication des habitants au projet ;
- Appui sur les compétences d'acteurs spécialisés ;
- Effet levier du soutien financier de Mauges Communauté.

Article 8 – Modalités de financement

L'enveloppe totale de l'appel à projets s'élève à 25 000 euros. Le montant attribué sera fonction du niveau de financement attendu et de la pertinence du projet au regard des objectifs recherchés.

Le nombre de projets soutenus et la répartition du financement entre les 2 thématiques seront laissés à l'appréciation du comité de sélection.

Le financement est attribué pour la durée du projet sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre les organismes sélectionnés et Mauges Communauté. La subvention fera l'objet d'une attribution par un vote du Conseil communautaire de Mauges Communauté.

Elle sera versée de la manière suivante :

- 70 % de la subvention sera versée au lancement de l'action
- 30 % à la fin, après la remise de justificatifs financiers.

Article 9 – Liste des pièces justificatives à fournir

Les candidats à l'appel à projets doivent fournir les pièces suivantes :

- La fiche candidature annexée à l'appel à projets ;
- Plan de financement prévisionnel : récapitulatif des dépenses (HT/TTC) et recettes prévisionnelles du projet (joindre les devis) ;
- RIB/IBAN.

Et, selon la nature du porteur de projet :

- Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET (avis de situation) de moins de 3 mois ;
- Une présentation de la structure* ;
- Les statuts de l'organisme demandeur* ;
- Récépissé de déclaration en préfecture* ;
- Délibération de l'organe compétent approuvant le projet et le plan de financement.

**non nécessaire pour les organismes lauréats de l'appel à projet 2025 en l'absence de modifications.*

Article 10 - Calendrier et modalités de réponse à l'appel à projets

Le calendrier et les modalités de dépôt des dossiers sont fixés ainsi qu'il suit :

- Date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 janvier 2027 à 18h00.
- Les dossiers peuvent être déposés, soit :
    - **Par courriel** (méthode à privilégier) : solidarites-sante@maugescommunaute.fr
    - Par voie postale ou dépôt à Mauges Communauté – La Loge – 1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111 - 49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES Cedex. Le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra être complet à cette date. L'attention des dépositaires est attirée sur le fait que seuls les dossiers réputés complets à la date limite de dépôt des dossiers seront instruits.

Calendrier :

- Dépôt des dossiers : 25 novembre au 15 janvier 2027
- Instructions des dossiers et validations : février à mars 2027
- Résultats : mars 2027

Pour vous aider à remplir le dossier et faciliter son instruction, un contact doit être pris avec l'agent de Mauges Communauté en amont du dépôt du dossier. Contacter Claire COGNIER, Coordonnatrice du Contrat Local de Santé à c-cognier@maugescommunaute.fr. Concernant une information ou un conseil méthodologique sur vos projets, vous pourrez également être orientés vers un de nos partenaires (Promotion Santé Pays de la Loire, SRAE Nutrition, Du pain sur la Planche, référents santé des communes…).